

FONDS SOCIAUX

Rue du Professeur Nicaise
51700 – MAREUIL LE PORT

Tél. : 03.26.58.30.64
Fax : 03.26.52.89.79

Le FONDS SOCIAL COLLEGIEN et le FONDS SOCIAL DE RESTAURATION SCOLAIRE ont été institués afin d'aider les familles à assumer les dépenses de restauration scolaire, de scolarité et de vie scolaire.

Cette aide n'est pas en lien avec la demande de bourses faite en début d'année scolaire. En effet, même si vous n'avez pas pu bénéficier des bourses collège, vous pourrez malgré tout prétendre à cette aide, après étude de votre dossier.

Cette aide doit permettre de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de restauration scolaire, de sorties scolaires, de matériels de sport, de fournitures scolaires, ...

Vous (ou votre enfant) pouvez donc retirer dès maintenant auprès du Secrétariat un dossier qui devra être remis **complet** au Secrétariat **pour le 25 janvier 2021 dernier délai**.

Pour les familles ayant rempli un dossier au premier trimestre, une demande écrite suffira. Il ne sera pas nécessaire de refaire un dossier, sauf si votre situation financière s'est dégradée.

Les demandes seront alors examinées par une commission présidée le 5 Février 2021 par le Principal du Collège dans la plus grande discrétion de manière à préserver l'anonymat des demandeurs et la vie privée des familles.

Nous vous rappelons que la deuxième facture cantine, d'un montant de **187€**, sera distribuée le 20 janvier 2021.

Attention : pour les familles qui feront une demande, merci d'attendre la réponse de la commission du 05/02/21 avant d'établir votre règlement.

Les dossiers hors délais, incomplets ou les réponses non parvenues à la date du 25 janvier 2021 ne pourront pas être étudiés en commission.

Mareuil le Port, le 8 janvier 2021

Le Principal,

Fabien BRIATTE

